

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 6 octobre 2015, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour la hauteur d'un nouveau garde-corps sur le bâtiment situé à l'adresse 325, chemin de la Pointe-Sud de façon à :

- **Permettre de déroger à la hauteur maximale d'un garde-corps, telle qu'elle est exigée par l'article 186-3 du Règlement de zonage n° 1700.**

Lors de cette séance du mardi 6 octobre 2015, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 16 septembre 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement